

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Castin Craft Mold Builder
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	7211760
Code du produit	00779, 00787, 00795, 01690, 01700, MIICHAELS SKU: 558726
Usage recommandé	Fabrication de moules
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537, USA.
Numéro de téléphone	001 707-443-9323
E-mail	mail@eti-usa.com
Personne-ressource	Directeur technique
Numéro de téléphone d'urgence	800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Dangers environnementaux	Non classé.	

*Les risques non précisés ici sont de type « Non classé », « Sans objet » ou « Classification impossible ».

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil de prudence	
Prévention	Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	88.5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 92.5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 90.9 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 94.9 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 94.9 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide silicique, sel de sodium		1344-09-8	< 10%
Ammoniac		1336-21-6	< 1%
OXYDE DE ZINC		1314-13-2	< 1%

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Le texte complet de toutes les phrases R est présenté à la section 16 de la FDS. Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Consulter un médecin si des troubles apparaissent. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, un rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). L'eau pulvérisée, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire. Le produit sec peut brûler.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. Le liquide ne brûlera pas. Le produit sec brûlera en émettant une fumée noire. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques et irritantes peuvent se produire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8)
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir et éliminer le produit répandu comme indiqué à la section 13 de la FDS. Éteindre toutes les flammes à proximité. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Précautions relatives à l'environnement

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Entreposer dans le contenant d'origine. Craint le gel. Éviter les températures extrêmes.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Ammoniac (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm	
	TWA	25 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Respirable.
	TWA	2 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Ammoniac (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm	
	TWA	25 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Respirable.
	TWA	2 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Ammoniac (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm	
	TWA	25 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Ammoniac (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm	
	TWA	25 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

Composants	Type	Valeur	Forme
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m ³	Fumées.
	TWA	5 mg/m ³	Fumées.
		10 mg/m ³	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques On recommande des gants en nitrile.

Autre Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection. Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Aucun appareil respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. Une protection peut être nécessaire dans des conditions d'exposition fréquente ou intense.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide crémeux.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Faible odeur d'ammoniac.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	11
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.

Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	0.94
Solubilité	
Solubilité (eau)	Miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV	0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans les conditions d'utilisation envisagées.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Contact avec des matériaux incompatibles. Gel.
Matériaux incompatibles	Substances comburantes fortes. Acides. Sels métalliques. Composés halogénés. Calcium. Argent et ses composés.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation des vapeurs ou des brumes du produit peut irriter le système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut irriter la peau. Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer des dermatites.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'ingestion ou absorption par la peau.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide silicique, sel de sodium (CAS 1344-09-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 4640 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les personnes prédisposées.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Non disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)		
Aquatique		
Crustacés	CL50 Puce d'eau (daphnia magna)	0.098 mg/l, 48 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible.	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.	
Autres effets nocifs	Non disponible.	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Aucune prescriptions particulières.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	21-Décembre-2017
Date de la révision	-
Version n°	01

Références

ACGIH
EPA : Base de données AQUIRE
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques
HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
2005 Fiche de données de sécurité pour produits chimiques - Partie 1 : contenu et ordre des sections)
Lignes directrices du SGH de la JCIA, octobre 2008
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Environmental Technology, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.